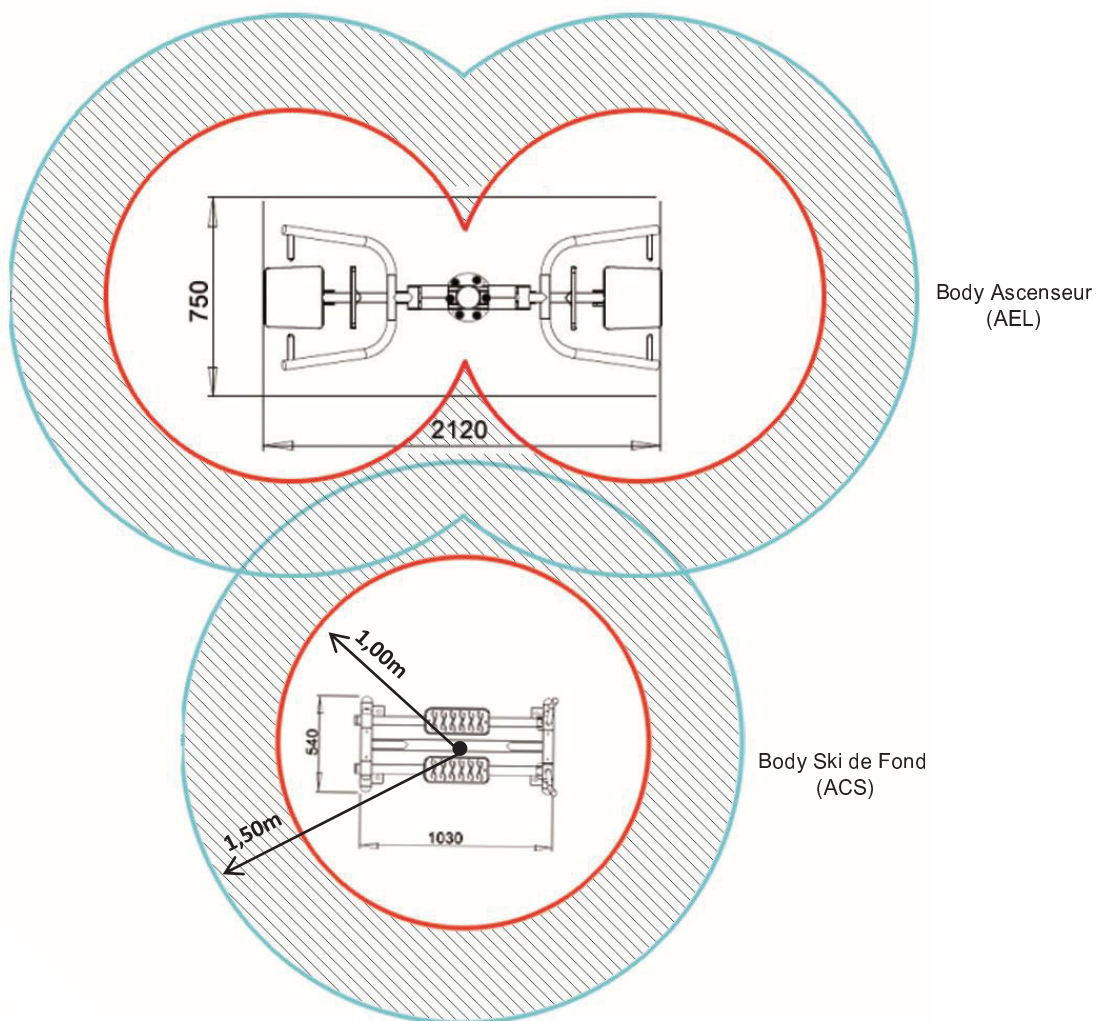


**Zones d'évolution réglementaires  
selon la norme française XP S52-904 (2009)**  
(zones devant rester libres de tout obstacle)



Zone d'évolution réglementaire : 1m50 autour de l'axe central de l'utilisateur devant rester libre de tout obstacle  
50cm sont chevauchable entre appareils.

Cercle rouge : Zone devant rester libre de tout obstacle  
(1m de rayon à partir de l'axe central de l'utilisateur)

Zone hachurée : Zone devant rester libre de tout obstacle, mais chevauchable entre 2 appareils  
(50cm de large)